



19 novembre
2020 #associations



MÉDITATION NUMÉRIQUE ET AIDE À LA VISIOCONFÉRENCE POUR LES ASSOCIATIONS

Le tissu associatif local, composé de plus de 300 associations, est l'un des ciments du lien social de notre commune. Cette crise sanitaire impacte largement leurs activités, leur mode de fonctionnement, leur lien avec les adhérents et impose une adaptation nécessaire. C'est pourquoi, pour faciliter leurs échanges, la tenue de leurs assemblées générales ou conseils d'administration, la municipalité, le dispositif de médiation numérique Imédias et l'Office municipal des sports ont souhaité les accompagner dans ce changement.

- Le dispositif de **médiation numérique** intercommunal Imédias propose aux dirigeants d'associations locales, professionnels... de se former (45 mn) à la visioconférence sur deux logiciels Zoom ou Teams, selon la demande, les lundis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
Renseignements et inscriptions au 06 64 98 79 58.
Imédias : Maison de l'innovation et du partage - 11, rue Albert Camus
- **L'Office municipal des sports**
Les agents et les bénévoles de l'Office municipal des sports accompagnent les associations sportives dans l'organisation de leurs visioconférences en mettant à leur disposition le matériel informatique nécessaire dans le hall de la Maison de l'innovation et du partage, dans le respect des règles sanitaires en vigueur (3 personnes maximum, distanciation respectée et port du masque obligatoire). Sur rendez-vous.
Renseignements et inscriptions au : 0 8000 13 140 (demander la Maison de l'innovation et du partage)
Maison de l'innovation et du partage - 11, rue Albert Camus